

Observatoire
de la **PARITÉ**
entre les **FEMMES**
et les **HOMMES**



12
questions
pour
2012



L'Observatoire de la PARITÉ entre les FEMMES et les HOMMES, créé en 1995, est institué auprès du Premier ministre. Ce service assure une fonction d'expertise et d'évaluation des politiques publiques visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

L'Observatoire est composé de 37 membres, personnalités choisies en raison de leurs compétences et expériences en matière d'égalité femmes-hommes.

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**
- en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. Pour les scrutins de liste, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus ? Oui Non

1.3. Pour les scrutins uninominaux, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : Oui Non

- Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique
- Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique
- Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. Pour les exécutifs, étendrez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? Oui Non

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? Oui Non

1.5. Pour un renouvellement des élu-e-s :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant le cumul des mandats ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)
- en limitant le nombre de mandats successifs à ... (précisez)
- en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)
- en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous le statut de l'élu-e (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) ? Oui Non

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ? Oui Non

Si oui, comment ?

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoçiateurs** les moyens de leur action ? Oui Non

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc. Oui Non

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ?

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

en dissuadant le recours aux temps partiels très courts

en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure

en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite

en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.

en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? Oui Non

Si oui, comment ?

4.4. Revaloriserez-vous les **emplois à prédominance féminine** ? Oui Non

Si oui, comment ?

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'**articulation des temps de vie** professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour **une plus grande implication des pères** ? Oui Non

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'**offre d'accueil et de garde d'enfants** sur les territoires ? Oui Non

Si oui, combien et comment ?

5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les **familles monoparentales**, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? Oui Non

Si oui, laquelle ?

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des **campagnes de prévention** ? Oui Non

Si oui, auprès de quelles cibles ?

6.2. Envisagez-vous de renforcer la **formation des professionnels** ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.3. Développez-vous les structures d'assistance **individualisée et de logement**. Oui Non

Si oui, comment ?

6.4. Améliorerez-vous la **prise en charge des auteurs de violences** ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.5. Renforcerez-vous les **partenariats**, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les **femmes victimes de la traite** des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.7. Comptez-vous octroyer des **moyens financiers et humains** à la lutte contre les violences faites aux femmes ? Oui Non

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ?

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendre effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents **moyens de contraception** Oui Non

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'**interruption volontaire de grossesse (IVG)** Oui Non

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'**éducation à la sexualité** ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.
- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes. Oui Non

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**. Oui Non

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ? Oui Non

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives Oui Non

Si oui, comment ?

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ? Oui Non

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ? Oui Non

Si oui, auprès de qui et comment ?

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ? Oui Non

Si oui, comment ?

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ? Oui Non

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organiserez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? Oui Non

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? Oui Non

Si non, comment les impliquerez-vous ?

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? Oui Non

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ?

12.3. Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? Oui Non

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? Oui Non

Remarques complémentaires :